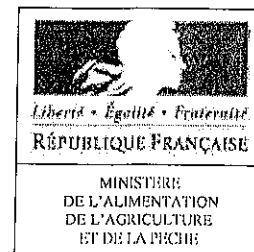


Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CS



SYNGENTA FRANCE S.A.S
1 Avenue des Près
78286 GUYANCOURT
FRANCE

10 AVR. 2015

Paris, le

10 AVR 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Par courrier daté du 26 février 2015, je vous notifiais mon intention de retirer votre préparation. Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de retrait, concernant le produit :

N° Intrant : 2070528 - SCORE JARDIN AMM n° 8800841

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2070528 Nom commercial : **SCORE JARDIN**

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 8800841

Firme détentrice : SYNGENTA France SAS

Type commercial : Second nom commercial

Vu la demande de SYNGENTA France SAS du 29 janvier 2015
Vu la lettre d'intention de retrait du 26 février 2015

Retrait de l'autorisation de mise sur le marché à la demande de la société avec un écoulement des stocks de 6 mois à la commercialisation et de 1 an à l'utilisation à compter de la date de signature de la décision.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

10 AVR. 2015